

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EDUARD TRAILER FACTORY BV

1. Généralités

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après : « Conditions Générales de Vente ») régissent les relations contractuelles entre, d'une part, EDUARD TRAILER FACTORY BV, dont le siège social est établi à 3920 Lommel, Antoine César Becquerelstraat 11, numéro d'entreprise 0474.847.167, RPR Anvers, division Hasselt (ci-après dénommée « EDUARD TRAILER FACTORY ») et, d'autre part, la personne physique ou morale qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, souhaite acheter des Biens à EDUARD TRAILER FACTORY (ci-après dénommée le « Client »). L'activité principale de EDUARD TRAILER FACTORY consiste en la vente de remorques, de pièces détachées et d'accessoires (ci-après : « Biens » ou séparément le « Bien »).
- 1.2 Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute offre, bon de commande et/ou contrat, au sens le plus large du terme, entre EDUARD TRAILER FACTORY d'une part et le Client d'autre part, à moins que les deux parties n'aient expressément dérogé par écrit aux présentes Conditions Générales de Vente. En acceptant expressément ou tacitement l'offre, le bon de commande et/ou le contrat, le Client déclare avoir reçu les Conditions Générales de Vente, en avoir pris connaissance, les avoir comprises et les accepter. Les Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes autres conditions de vente (par exemple du Client), même si EDUARD TRAILER FACTORY n'a pas expressément protesté contre ces autres conditions.

2. Livraison - inspection - réclamations

- 2.1 Les délais de livraison indiqués ne le sont qu'à titre indicatif et ne sont donc pas contraignants, sauf convention contraire expresse entre les parties. Sauf convention contraire expresse et écrite, un retard de livraison ne peut donner lieu à aucune pénalité, indemnité ou annulation de la commande. La livraison d'un Bien a lieu cf. l'Incoterm® (2020) « Ex Works », au siège social de EDUARD TRAILER FACTORY, ou « DAP ».
- 2.2 Le Client doit, immédiatement après la livraison, vérifier (ou faire vérifier) si le Bien présente des défauts de conformité visibles. En cas de notification en temps utile d'un défaut de conformité visible, EDUARD TRAILER FACTORY s'engage à examiner cette notification dans un délai raisonnable et, si cela est justifié, à fournir une solution pour le défaut de conformité visible. Si aucun défaut de conformité visible n'est signalé ou si cela n'est pas fait à temps, le Client est réputé accepter le Bien dans l'état où il se trouve au moment de la livraison. En conséquence, les réclamations pour défaut de conformité visible adressées trop tardivement à EDUARD TRAILER FACTORY ne seront pas acceptées.

3. Prix - paiement

- 3.1 Tous les prix sont exprimés en euros, y compris la TVA et les frais relatifs aux documents obligatoires du véhicule et aux contributions à l'élimination, mais à l'exclusion de tout droit d'accise ou autres frais si le Client souhaite importer le Bien dans un pays autre que la Belgique.
- 3.2 EDUARD TRAILER FACTORY se réserve le droit de corriger toute erreur typographique concernant le devis. EDUARD TRAILER FACTORY peut modifier unilatéralement le prix de ses Biens si ces modifications de prix sont dues à des circonstances objectives indépendantes de sa volonté, telles que des modifications de la TVA ou des coûts relatifs au certificat de conformité et à la preuve de propriété, une augmentation des prix des matières premières et/ou de l'énergie, etc. Cette liste de circonstances objectives n'est pas exhaustive et s'applique à titre d'exemple.
- 3.3 Les factures sont payables dans les 30 jours suivant la date de facturation, sauf si la facture mentionne un délai de paiement différent. Tous les risques et frais de paiement sont à la charge du Client. Si le Client conteste une facture, il doit envoyer une lettre de protestation motivée par courrier recommandé à EDUARD TRAILER FACTORY dans les 8 jours calendrier à compter de la date de la facture. A défaut, la facture est réputée acceptée. Un paiement (partiel) sans réserve vaut acceptation de la totalité de la facture.
- 3.4 En cas de non-paiement ou de paiement tardif, le montant des factures donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'une indemnité forfaitaire s'élevant à 10 % du montant dû avec un minimum de 125 € par facture. En outre, des intérêts moratoires sont dus de plein droit au taux d'intérêt légal, conformément à la loi concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, à partir de la date d'échéance de la facture jusqu'au jour du paiement intégral. Le Client doit également supporter les frais de recouvrement (y compris les frais d'avocat) encourus par EDUARD TRAILER FACTORY.
- 3.5 Le Client ne peut invoquer un droit de rétention ou de compensation, à moins que le droit impératif n'en dispose autrement. Tout paiement effectué par le Client est réputé l'être en règlement de la plus ancienne créance impayée.
- 3.6 Sans préjudice de son droit à une indemnité, à des intérêts et au remboursement des frais de recouvrement cf. article 3.4 des présentes Conditions Générales de Vente, EDUARD TRAILER FACTORY est en droit, en cas de non-paiement à l'échéance ou de non-respect de toute autre obligation contractuelle du Client, soit de suspendre l'exécution du contrat, soit de le résilier cf. article 8 des présentes Conditions Générales de Vente.

4. Réserve de propriété

- 4.1 Les Biens livrés par EDUARD TRAILER FACTORY restent la propriété d'EDUARD TRAILER FACTORY jusqu'à ce que le Client ait rempli toutes les obligations découlant de tous les contrats conclus avec EDUARD TRAILER FACTORY, y compris le paiement de tous les intérêts, dommages et frais dus mentionnés à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente. Il est interdit au Client d'aliéner, de revendre ou de grever les Biens non (entièrement) payés commandés ou achetés auprès d'EDUARD TRAILER FACTORY.

5. Responsabilité

- 5.1 Le Client s'engage à respecter les instructions et le mode d'emploi concernant la sécurité, la fiabilité, le montage et le stockage des Biens et, le cas échéant, à les transférer lorsqu'il revendra les Biens. Lors de la livraison des Biens, un "manuel d'Eduard remorque" sera fourni par EDUARD TRAILER FACTORY. EDUARD TRAILER FACTORY ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages causés par une mauvaise utilisation, un mauvais stockage ou un mauvais montage des Biens par le Client. EDUARD TRAILER FACTORY ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages causés par l'usure normale, le défaut d'entretien ou de surveillance des Biens, les accidents ou la négligence du Client ou d'un tiers.
- 5.2 Le Client assume le risque lié à la compatibilité des Biens avec le véhicule qui les tractera, pour lequel EDUARD TRAILER FACTORY ne peut en aucun cas être tenu responsable.
- 5.3 Si, selon les règles du droit belge, EDUARD TRAILER FACTORY (y compris ses employés et administrateurs) est responsable envers le Client pour quelque raison que ce soit, cette responsabilité sera limitée aux dommages directs jusqu'à concurrence du prix d'achat des

Biens auxquelles la responsabilité se rapporte. EDUARD TRAILER FACTORY (y compris ses employés et administrateurs) n'est jamais responsable des dommages indirects du Client, y compris (mais sans s'y limiter) les dommages consécutifs, la perte de chiffre d'affaires, de ventes ou de bénéfices, les économies manquées, l'invendabilité des Biens et les dommages causés à des tiers.

6. Force majeure

- 6.1 EDUARD TRAILER FACTORY n'est pas responsable des situations de force majeure (telles que, par exemple, la guerre, la grève, le lock-out, les pannes d'énergie, le vol, l'incendie, les problèmes logistiques de tiers, les pandémies, la pénurie de matières premières, etc.) qui pourraient avoir pour conséquence qu'EDUARDS TRAILER FACTORY ne soit pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles ou de les respecter à temps. Les obligations d'EDUARDS TRAILER FACTORY sont suspendues pendant la durée de la force majeure et EDUARD TRAILER FACTORY n'est redevable d'aucune indemnité dans ce cas. Si le cas de force majeure persiste pendant 60 jours ou plus, EDUARD TRAILER FACTORY et le Client sont en droit de mettre fin au contrat sans être redevables d'aucune indemnité à l'autre partie.

7. Traitement des données à caractère personnel

- 7.1 Dans la mesure où des données personnelles sont traitées dans le cadre de l'exécution du contrat, EDUARD TRAILER FACTORY s'engage à utiliser les données personnelles avec discrétion et à protéger leur caractère confidentiel et privé. Le tout conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et aux autres dispositions légales pertinentes en vigueur. De plus amples informations sur le traitement des données à caractère personnel figurent dans notre déclaration de confidentialité, qui peut être consultée sur le site web d'EDUARDS TRAILER FACTORY.

8. Résiliation

- 8.1 EDUARD TRAILER FACTORY a le droit de résilier le contrat avec le Client à tout moment, avec effet immédiat, sans autorisation judiciaire ni mise en demeure préalable et sans paiement de dommages-intérêts, dans les cas suivants : (i) si le Client, malgré une mise en demeure écrite, reste en défaut de remplir (à temps et correctement) une ou plusieurs obligations découlant du contrat (notamment le paiement des factures) ; (ii) en cas de cessation de paiement ou (de demande de) faillite, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure d'insolvabilité par le Client ; (iii) en cas de liquidation ou de cessation des activités du Client ; (iv) si le Client refuse d'effectuer un paiement préalable c.q. de fournir d'autres garanties demandées par EDUARD TRAILER FACTORY ; ou (v) si EDUARD TRAILER FACTORY a de bonnes raisons de douter que le Client remplira ses obligations à l'égard d'EDUARDS TRAILER FACTORY.
- 8.2 En cas de résiliation en vertu du présent article, EDUARD TRAILER FACTORY a droit à une indemnité de 20 % du montant de la facture en compensation des frais, intérêts, manque à gagner et dommages subis par EDUARD TRAILER FACTORY, sans préjudice du droit d'EDUARDS TRAILER FACTORY de réclamer des dommages-intérêts plus élevés. En outre, toutes les créances de EDUARD TRAILER FACTORY sur le Client deviennent immédiatement exigibles.

9. Interprétation - droit applicable - tribunal compétent

- 9.1 Pour toute interprétation des Conditions Générales de Vente, les Conditions Générales de Vente en langue néerlandaise prévalent sur les Conditions Générales de Vente rédigées dans une autre langue.
- 9.2 Tous les contrats conclus entre EDUARD TRAILER FACTORY et ses Clients sont exclusivement régis par le droit belge. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises n'est pas applicable.
- 9.3 Les litiges découlant des présentes Conditions Générales de Vente sera exclusivement soumis à la compétence des tribunaux de l'arrondissement où EDUARD TRAILER FACTORY a son siège social. Toutefois, EDUARD TRAILER FACTORY se réserve le droit, à sa discrétion, de soumettre les litiges au tribunal du domicile ou de la résidence du Client.

10. Autre

- 10.1 La nullité d'une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales de Vente n'entraînera en aucun cas la nullité des autres clauses. Si une ou plusieurs clauses des présentes Conditions Générales de Vente sont totalement ou partiellement nulles ou doivent être annulées, cela n'entraîne pas la nullité des autres clauses ou conditions de vente. Les parties s'engagent à remplacer la clause nulle par une clause juridiquement valable, qui correspondra à l'intention initiale des parties ou s'en rapprochera le plus possible.